

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

GARDANT Josette (CCVAI)

POUVOIRS :

PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de SAINT-GERMAIN LAVAL

Date de transmission de l'acte: 12/11/2024

Date de reception de l'AR: 12/11/2024

042-244200614-DE2024_0711_04-DE

A G E D I

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 13 avril 2023 par laquelle le Conseil communautaire a instauré le principe de versement de fonds de concours aux communes et en a précisé les modalités d'attribution.

Monsieur le Président présente la demande du Conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL pour un montant de dépenses de 6 557€ HT dans le cadre d'un projet d'une autolaveuse affectée à l'équipement culturel et sportif et d'une tondeuse pour les services techniques.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours 2024 d'un montant de 80% des dépenses HT avec un plafond de 4 166 €.

Vu les règles d'attribution adoptées par le Conseil Communautaire,

Vu les crédits affectés,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : DECIDE L'octroi des fonds de concours 2024 d'un montant de 4 166 € à la commune de SAINT GERMAIN LAVAL afin de cofinancer les investissements,

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 07/11/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 12/11/24
et de la publication le : 12/11/24*

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 12/11/2024
Date de reception de l'AR: 12/11/2024
042-244200614-DE2024_0711_04-DE
A G E D I